

PROCEDURE DE CONTACT-TRACING EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (crèche, micro-crèche, MAM)

Période de contagiosité : à partir de 48h avant la date d'apparition des symptômes ou 7 jours avant la date de réalisation du test si le cas est asymptomatique jusqu'à la date d'isolement

Cas confirmé chez un enfant ou un personnel



Enfants contacts à risque (CAR)

- Tous les enfants du groupe sont identifiés comme CAR + recherche des CAR hors groupe selon la définition de SPF
- Dépistage par RT-PCR ou TAG à J+2 de la notification du statut de contact à risque, aucun justificatif de réalisation du test à fournir par les parents
- Accueil possible de J0 à J2 (sauf si symptômes)

En l'absence de test réalisé à J2, retour possible à J+8



Personnels contacts à risque, quel que soit le statut vaccinal :

- Identification des CAR selon la définition de SPF
- Réalisation d'un TAG ou RT-PCR ou autotest à J+2 de la notification du statut de contact à risque
- Respect strict des mesures barrière et port du masque en intérieur et en extérieur pendant 7 jours

Demander au personnel positif de déclarer lui-même ses collègues CAR sur le téléservice Ameli <https://declare.ameli.fr/listermescascontacts>

Antécédent de Covid < 2 mois : pas de test ni de quarantaine (quel que soit l'âge et/ou le statut vaccinal)

Pour le personnel, après période d'isolement ou contact avec un cas confirmé : respect strict des mesures barrière et port du masque en intérieur et en extérieur pendant 7 jours.

En présence de plus d'un tiers de cas par rapport à la capacité d'accueil de l'établissement ou de l'unité d'accueil, une suspension totale ou partielle de l'accueil au sein de l'établissement pourra être prononcée après avis de la PMI (qui fera appel à l'ARS si nécessaire), pendant 7 jours.

Contact à risque au sein du foyer :

Pas de quarantaine, dépistage par TAG ou RT-PCR ou autotest (à partir de 3 ans) à J+2 de la notification du statut de contact à risque, En l'absence de test réalisé à J2, retour à J+8.

Pour les personnels, respect strict des mesures barrière et port du masque en intérieur et en extérieur pendant une période de 7 jours